
COMMUNIQUÉ DE PRESSE *****

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 23 Juin 2014 à 08h00 (GMT +1)

Le traité d'interdiction des mines antipersonnel porte fruit

Il demeure crucial de déminer efficacement, de porter assistance aux victimes et d'assurer le plein respect des dispositions du traité

(Maputo, Mozambique, le 23 Juin 2014) -- Quinze ans après l'entrée en vigueur du traité d'interdiction des mines antipersonnel, l'utilisation et production des mines terrestres ont presque entièrement cessé, le nombre de victimes a chuté de façon spectaculaire, et de nombreux pays ont terminé le déminage de leur territoire, selon une série de nouveaux rapports publiés aujourd'hui par l'Observatoire des Mines, la branche de recherche de la Campagne internationale pour interdire les mines.

"Le Traité d'interdiction des mines demeure un succès en termes de stigmatisation de l'utilisation des mines terrestres. Il permet d'atténuer les souffrances provoquées par ces armes" a déclaré Jeff Abramson, directeur de projet à l'Observatoire. «Des progrès ont été réalisés en matière de réponse aux besoins des victimes de mines, mais il est nécessaire de mettre l'accent sur des mesures concrètes. Plus de trois douzaines de pays pourraient réussir le déminage de leurs territoires pour la fin de 2019 si les ressources sont correctement utilisés," a-t-il ajouté.

Alors que la troisième Conférence d'examen du Traité d'interdiction des mines s'ouvre à Maputo, au Mozambique, un total de 161 Etats sont membres à part entière du traité, contre 71 qui l'avaient ratifié au moment de son entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999. Parmi les 36 États qui, aujourd'hui, ne sont toujours pas parties au traité, la majorité se conforme à ses dispositions principales, indiquant l'acceptation quasi universelle de l'interdiction d'utiliser ou de transférer des mines antipersonnel.

L'utilisation de mines antipersonnel depuis 2009 a été confirmée dans seulement cinq États, tous non parties du traité (Israël, Libye, Myanmar, Russie et Syrie). Des groupes armés non étatiques dans de nombreux pays se sont engagés à ne pas utiliser de mines terrestres, contribuant encore au succès global de l'interdiction.

Les précédentes publications de l'Observatoire des Mines n'avaient jamais signalé de cas confirmé d'utilisation de mines antipersonnel par un État partie au traité, depuis son entrée en vigueur, jusqu'à l'année dernière où des preuves ont indiqué l'utilisation de mines antipersonnel par les forces gouvernementales au Yémen en 2011. En Novembre 2013, le gouvernement du Yémen a admis qu'une «violation» du traité d'interdiction des mines a eu lieu en 2011 à Bani Jarmooz, au nord-est de Sanaa, la capitale du Yémen.

«L'utilisation de mines antipersonnel par le Yémen menace d'entacher l'historique quasi-impeccable en matière de respect du traité par les États Parties" a déclaré Mark Hiznay, chercheur senior à Human Rights Watch et rédacteur de la section du rapport de l'Observatoire portant sur les politiques d'interdiction de ces armes. "Le Yémen doit s'engager plus résolument à identifier les utilisateurs de

mines et à les tenir responsables, ainsi qu'à délimiter et dépolluer les zones minées, et à apporter un soutien à ceux qui ont été blessés", a-t-il ajouté.

D'après les renseignements recueillis par l'Observatoire, une interdiction mondiale *de facto* du transfert des mines antipersonnel est toujours en vigueur, bien qu'un commerce illicite et clandestin très faible persiste. La production a pratiquement cessé, et seulement quatre pays fabriquent activement des mines tandis que huit autres se gardent avec obstination la possibilité d'en fabriquer éventuellement.

Les stocks mondiaux de mines diminuent, avec un total de 87 États parties qui ont achevé la destruction de leurs stocks de mines antipersonnel, détruisant collectivement plus de 47 millions de mines depuis 1999. Trois États demeurent en violation du traité pour avoir manqué à leur obligation de terminer la destruction de leurs stocks dans un délai de quatre ans: le Bélarus (2008), la Grèce (2008), et l'Ukraine (2010).

Dans une nouvelle étude portant spécifiquement sur les 31 États parties au traité qui comptent un nombre important de survivants d'explosions de mines terrestres, l'Observatoire indique que le nombre de victimes de mines et autres restes explosifs de guerre a diminué de plus de la moitié au cours des 15 dernières années. Mais les civils, et notamment les enfants, continuent d'être les plus touchés par ces armes.

Au cours de la dernière décennie, les trois-quarts des personnes tuées ou blessées par des mines et des restes explosifs de guerre dans les 31 États parties étaient des civils; parmi ceux-ci, d'après les renseignements recueillis depuis 1999, près de la moitié étaient des enfants. En Afghanistan, les enfants représentent 61% des victimes civiles depuis 1999.

Dans une nouvelle série de rapports régionaux sur l'aide disponible pour les survivants et leurs familles, l'Observatoire étudie quinze ans de progrès sans précédent et propose des solutions réalistes pour relever les défis restants.

"La tendance à la baisse quant au nombre annuel de victimes de mines antipersonnel nous encourage à penser que le traité fonctionne. Désormais, plus de ressources doivent être mises à disposition pour soutenir les personnes touchées" a déclaré Loren Persi, co-coordonateur de l'équipe de recherche de l'Observatoire dédiée à l'assistance aux victimes. "Des survivants dans de nombreux pays doivent encore faire face à des défis similaires à ceux du Mozambique, l'hôte de la Conférence d'examen. Ils n'ont pas accès aux soins de base à cause de leur localisation isolée et en raison du manque de services durables", a ajouté Persi.

Dépollution des zones minées

Aujourd'hui, 56 pays (dont 32 sont membres du traité) et quatre autres régions (Kosovo, le Haut-Karabakh, Somaliland, et Sahara occidental) demeurent contaminés par des mines antipersonnel. Toutefois, l'Observatoire constate que dans les cinq prochaines années, 40 de ces pays seraient tout à fait capables de remplir leurs obligations de déminage en vertu du traité.

Depuis que le traité est entré en vigueur en 1999, vingt-sept États (dont le Népal, un État non partie au traité) et une autre zone (Taiwan) ont déclaré avoir terminé de déminer leur territoire.

Au cours des cinq dernières années, près de 1,5 million de mines ont été déterrées et détruites dans le monde entier, et près de 1000 km² de terres ont ainsi été dépolluées de manière conforme aux normes

internationales. En 2013, comme dans les années précédentes, c'est en Afghanistan, au Cambodge et en Croatie que la majorité du travail de déminage a été effectuée.

Les dépenses mondiales pour des activités telles que l'éducation aux risques et les opérations de déminage continuent à dépasser les 650 millions de dollars US par an. Le soutien consenti par les donateurs internationaux en 2013 s'élevait à près de 435 millions de dollars, en baisse de 62 millions de dollars par rapport au sommet de 497 millions de dollars atteint en 2012, bien que les données pour 2013 puissent être incomplètes pour le moment. Le financement consenti en 2013 par les pays contaminés par des mines eux-mêmes s'élevait à près de 198 millions de dollars US, soit une augmentation de près de 14 millions de dollars comparé à 2012.

FIN

Note à la rédaction:

Les rapports **sous embargo** sont disponibles à:

https://www.dropbox.com/sh/mrm0wax5i4wtgad/AAAkZ_Y8T3B-zZMW90E7Jk47a.

A propos de l'Observatoire:

L'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions est la branche de recherche de la *Campagne internationale pour interdire les mines – Coalition contre les armes à sous-munitions* (ICBL-CMC). L'ICBL a reçu le prix Nobel de la paix en 1997 pour son travail contre les mines terrestres. L'Observatoire est coordonné par un Comité de recherche et de surveillance composé d'experts de l'ICBL-CMC, de dirigeants de l'équipe de recherche, et de représentants de quatre organisations non-gouvernementales: Handicap International, Human Rights Watch, Action Mines Canada, et Norwegian People's Aid.

Liens:

- Le site Web de l'Observatoire - <http://www.the-monitor.org>
- Le site Web de l'ICBL - <http://www.icbl.org/>
- Traité d'interdiction des mines - <http://www.apminebanconvention.org/>
- ICBL Facebook - <http://www.facebook.com/minefreeworld>
- ICBL Twitter - <https://twitter.com/minefreeworld>
- ICBL Flickr - <http://www.flickr.com/photos/minefreeworld/collections/>
- ICBL Youtube - <http://www.youtube.com/user/ICBLnetwork>
- Observatoire des mines et sous-munitions Twitter - <https://twitter.com/MineMonitor>

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Jared Bloch, Coordonnateur médias et communications,

Tél: +41 786 83 4407

Tél. Mozambique +258 828 3103

Email: jared@icblcmc.org